



le nom des enfants (père et mère) possible ou pas ?

Par **DA SILVA LOPES**, le **16/10/2008** à **16:22**

Mes enfants ont tous été reconnus avant la naissance par leur père et portent son nom. Nous sommes séparés, et j'aimerais que mes enfants portent de manière au moins usuelle mon nom.

Comment procéder ... ? Dans quel cas cela est rendu possible ?

Pour info : mois et années de naissance des enfants

09/89

03/91

01/94

10/97

Car je sais qu'il y a eu une loi à ce sujet.

Par **steph**, le **11/12/2008** à **16:13**

bonjour,

je ne connais pas la loi dont vous parlez, mais mon expérience peut être un début de réponse. après mon divorce, j'ai eu un autre enfant... mon conjoint et moi avons décidé de lui donner nos 2 noms. Mon fils aîné (de ma précédente union) portait uniquement le nom de son papa. J'ai donc décidé de lui donner également mon nom (lien pour mes enfants et moi: tous un nom commun pour revendiquer notre appartenance à la même famille)

Il m'a suffi de me rendre à l'état civil de ma ville avec mon livret de famille et mon ex car son accord était indispensable.

étant donné que son nom était jrs le premier et que je collais le mien derrière, il n'y a vu aucun inconvénient.

J'espère vous avoir aidé.